

Critère 1.2

Les enjeux et déroulement de la formation



Introduction:

Aujourd'hui, pouvoir se déplacer en voiture est encore nécessaire pour une grande partie des jeunes de notre société. En milieu rural ou périurbain, ou les transports en commun ne sont pas toujours très développés, la voiture est encore souvent un outil indispensable pour se déplacer, travailler, développer du lien social et s'émanciper.

La sécurité routière est primordiale dans notre société, car au-delà du coup que représentent les accidents de la route, ceux-ci brisent encore trop souvent le destin de jeunes citoyens.

Pour répondre à l'impératif de la sécurité, l'enjeu global de la formation est d'arrivé à réduire la mortalité routière, notamment chez les plus jeunes conducteurs.

Les accidents de la route sont liés, dans la plupart des cas à des erreurs humaines. Par conséquent, des efforts doivent être poursuivis en s'appuyant sur la formation et la sensibilisation.

Objectif et déroulement de la formation :

L'objectif général de la formation est d'amener chaque nouvel automobiliste à maîtriser des compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

En termes de **savoir-être**, il devra adopter une conduite citoyenne. Il devra faire preuve de courtoisie et pratiquer une conduire respectueuse de l'environnement pour prendre sa place dans notre société.

En termes de **savoirs**, il devra maîtriser les règles du code la route et comprendre l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

En termes de **savoir-faire**, il devra manipuler une automobile et circuler dans différentes configurations. Il devra apprendre à maîtriser son véhicule en toutes circonstances pour éviter tous risques d'accidents.

En termes de **savoir devenir**, l'élève devra tout au long de sa vie continuer à appliquer les principes et règles qu'il a appris durant sa formation.

Pour arriver à remplir ces objectifs, l'auto-école dispensera une série de cours théoriques et pratiques :

- Les **cours théoriques** seront des cours de code sur les thèmes particuliers de la sécurité routière. Ils seront individuels ou collectifs.
- Des explications théoriques sont également dispensées lors des leçons de conduite.

Les **cours pratiques** se composent essentiellement de cours individuels dispensés en voiture. Les formateurs devront guider et conseiller l'élève durant toute sa formation.

Evaluation:

Avant de commencer sa formation, l'élève suit obligatoirement une heure d'évaluation avec un moniteur pour évaluer le nombre prévisionnel d'heures de conduite. Par la suite, le moniteur fait une proposition en fonction des résultats de l'élève, ensuite celui-ci accepte ou pas la proposition du nombre d'heure.

Bilan de compétences :



Deux **bilans de compétences** sont mis en place pour évaluer le nombre d'heures prévisionnels qu'il reste à l'élève pour finir sa formation.

Le **premier bilan** est réalisé en fin de compétence 2 (Généralement 15 / 20 heures de formation, mais très variable suivant les niveaux de chaque élève).

Le **deuxième bilan** des compétences est réalisé (Permis blanc) pour évaluer les capacités de l'élève (points forts, points faibles) de sa formation.

Un module préparatoire pour l'examen du permis d'une durée de 4 heures est réalisé peu de temps avant la présentation au permis. Ce module comporte plusieurs phases, une partie de la conduite est en agglomération, une autre partie est hors-agglomération.

Un permis blanc est systématiquement réalisé pendant le module pour mettre en condition l'élève.

A l'auto-école BOUSSAND, un moniteur diplômé accompagne systématiquement l'élève à son examen pratique. Ce qui permet d'avoir un suivi de son parcours d'examen.

<u>Déroulement de l'examen théorique</u> :

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

Déroulement de l'examen pratique :

Pour se présenter à l'épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans si l'élève a suivi la formation AAC (Apprentissage Anticipé de la Conduite). Il faut avoir réussi l'examen du code. Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes;
- réaliser une manœuvre, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière
 ;



- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Le déroulement de l'examen du permis de conduire catégorie B

Pendant cette épreuve, l'IPCSR évalue la capacité à la conduite du candidat, et notamment :

- Le respect des dispositions du code de la route
- La connaissance du véhicule et la capacité à déceler les défauts techniques majeurs (la maîtrise du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses)
- La capacité à conduire dans le respect de l'environnement
- La capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers, en particulier des plus vulnérables
- La capacité à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée
- > Sa capacité à être autonome

Déroulement de l'épreuve

Depuis le 1er août 2014, l'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- > La vérification de la recevabilité des documents d'examen
- L'accueil du candidat, la vérification de son identité
- S'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée, de son attestation de fin de formation initiale; vérification des 3 000 km et de la réalisation des deux rendez-vous pédagogiques, pour les AAC.
- La présentation de l'épreuve par l'IPCSR
- L'installation au poste de conduite, les réglages du véhicule nécessaires avant le départ sont réalisés par le candidat
- Une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes
- La réalisation d'un test de la vue
- La réalisation de deux manœuvres (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière)



- Des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule
- > Une question de secourisme
- > La mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation

La communication du résultat de l'examen du permis de conduire

Le résultat de l'examen pratique n'est pas communiqué par l'IPCSR à l'issue de l'examen. L'annonce de ce résultat est différée et consultable sur internet après 48 heures minimum à l'adresse suivante : https://www.securite-routiere.gouv.fr/

Vous devrez donner votre date de naissance et vous munir de votre livret d'apprentissage pour communiquer votre numéro de NEPH (numéro de permis figurant sur le livret d'apprentissage).

 $\underline{1}^{er} \cos$, le résultat est favorable : l'élève doit revenir à l'auto-école pour connaître la procédure afin d'obtenir son titre du permis de conduire.

<u>2ème</u> cas, le résultat est défavorable : l'élève doit revenir à l'auto-école pour suivre une formation complémentaire. L'établissement s'engage à présenter de nouveau l'élève dans les meilleurs délais, en fonction des places disponibles et son niveau de compétence.

L'examen du permis de conduire A1-A2

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

La première : hors circulation La deuxième : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (ci-dessous nommé IPCSR).

L'évaluation effectuée par l'IPCSR est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Pendant cette épreuve, l'IPCSR évalue la capacité à la conduite du candidat. L'objectif de l'épreuve hors circulation est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : sécurité, équilibre, stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage... L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales acquises pour circuler en toute sécurité.

Le déroulement de l'examen du permis de conduire catégorie A1—A2 Phase hors circulation :

L'épreuve est réalisée sur piste, elle est d'une durée de 12 minutes par élève. Elle comprend :

- Un test de maniabilité sans l'aide du moteur
- Un test de maniabilité à allure lente
- Des tests de maniabilité à allure plus élevée avec freinage d'urgence et évitement d'obstacle

Depuis le 1er mars 2020, cet examen hors circulation est devenu "tout en un". Sauf note éliminatoire (chute), vous pourrez bénéficier de deux essais pour ce parcours "tout en un". Le meilleur des deux essais sera retenu (sauf chute). Que les tests de maniabilité soient favorables ou non, le résultat vous sera communiqué à l'issue de cette épreuve plateau.



Phase en circulation:

Depuis le 1er mars 2020, l'épreuve est réalisée sur route en agglomération et hors agglomération, dans des conditions de circulation variées et dure 36 minutes.

Vous serez équipé d'une radio, comme lors des leçons avec l'auto-école, et serez guidé par l'IPCSR qui se trouvera dans un véhicule suiveur avec votre formateur.

La communication du résultat de l'examen du permis de conduire

Le résultat de l'examen pratique n'est pas communiqué par l'IPCSR à l'issue de l'examen. L'annonce de ce résultat est différée et consultable sur internet après 48 heures minimum à l'adresse suivante : www.securite-routiere.gouv.fr

<u>1^{er} cas</u>, le résultat est favorable : l'élève doit revenir à l'auto-école pour connaître la procédure afin d'obtenir son titre du permis de conduire.

<u>2ème cas</u>, le résultat est défavorable : l'élève doit revenir à l'auto-école pour suivre une formation complémentaire. L'établissement s'engage à présenter de nouveau l'élève dans les meilleurs délais, en fonction des places disponibles et son niveau de compétence.

Le permis de conduire sur une voiture automatique

Le cursus de formation et l'examen du permis de conduire sont identiques à celui du permis de conduire traditionnel sur une voiture à boite manuelle (voir onglet permis voiture).

Notre école propose une formation sur voiture automatique.

Le volume de formation minimum est réduit à 13 heures de formation pour les élèves qui suivent une formation limitée à la conduite des véhicules équipes d'une boite automatique.

AVANTAGES:

L'apprentissage est simplifié grâce à une manipulation du véhicule allégée (pas de vitesses à passer, pas d'embrayage à gérer, souplesse de conduite, départ en côte facilité (2 pédales seulement : frein et accélérateur). L'élève est plus concentré sur l'environnement et donc plus détendu et attentif aux autres usagers.

INCONVENIENTS:

Le permis de conduire obtenu sur un véhicule automatique ne permet pas la conduite d'un véhicule à boite de vitesses mécanique.

Pour conduire un véhicule à boite de vitesse mécanique vous devrez suivre une formation complémentaire de 7 heures de conduite minimum sans passage devant un inspecteur.

Pour informations : tous les permis délivrés avant le 19 janvier 2013, devront être échangés avant le 19 janvier 2033.

Pour plus de renseignements contactez :

• Rendez-nous visite aux heures d'ouverture du secrétariat.

QUELQUES LIENS OU ADRESSES UTILES:

- www.legifrance.gouv.fr
- www.permis-de-conduire.gouv.fr
- www.securite-routiere.gouv.fr